

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_240514_065

portant sur

FIXATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 2°,

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Maire n°MLDC_240415_047 du 15 avril 2024 portant sur la fixation des redevances d'occupation du domaine public,

CONSIDÉRANT que les redevances doivent être indexées a minima sur la revalorisation des bases locatives à hauteur de 3,9% en 2024,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De fixer les redevances d'occupation du domaine public en euros :

DÉSIGNATION	TARIFS	UNITÉ
CIMETIÈRE		
vente fleurs de Toussaint	50,00	par emplacement de quatre mètres linéaire
vacation	28,26	par unité
concession pleine terre		
trentenaire	615,30	par unité
cinquantenaire	1055,42	par unité
concession avec caveau		
trentenaire une place	1844,69	par unité
cinquantenaire une place	3181,99	par unité
forfait une place	90,44	par unité
columbarium		
case cinéraire trentenaire	687,04	par unité
case cinéraire cinquantenaire	1176,36	par unité
monument		
monument simple	2305,18	par unité
monument en élévation avec chapelle	6913,25	par unité
COMMERCE		
commerçants sédentaires (à l'année) – terrasses commerciales, étals et portants		

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉSIGNATION	TARIFS	UNITÉ
tarif unique à l'année	1,48	par mètre carré / mois
marché hebdomadaire		
alimentation et vestimentaire	1,40	par mètre linéaire par jour
véhicule commerce	9,25	par jour
branchement électrique remorque ou camion	5,00	par jour
branchement électrique balance	2,70	par jour
véhicule exposition	5,55	par jour
commerce ambulants hors marché		
camion de plus de cinq tonnes	91,40	par demi journée de quatre heures
camion ambulante ou remorque ambulante	9,50	par jour
droit de terrasse	11,00	par mètre carré par mois
stand de moins de six mètres	1,90	par mètre linéaire par jour
stand de plus de six mètres	3,00	par mètre linéaire par jour
branchement électrique	5,00	par jour
vente au déballage/vide grenier/non lucratif		
vide grenier (Lodévois)	1,35	par mètre linéaire par jour
vide grenier (hors Lodève)	3,50	par mètre linéaire par jour
vente au déballage/vide grenier/lucratif		
Espace Allée de Verdun - Esplanade	76,15	par jour
grosse consommation de fluides : électricité et eau pour camions, remorques...	30,00	par jour
petite consommation de fluides : électricité et eau pour balances, petits électroménagers	16,00	par jour
foire commerciale		
tout commerce avec caution de 50 euros	3,00	par mètre linéaire par jour
marché aux fleurs		
stand d'un à cinq mètres	33,20	forfait
stand de plus de cinq mètres	55,50	forfait
Corso Fleury		
restaurateur	108,80	forfait
forain	108,80	forfait par jeu
revendeur de confettis, quirlandes...	43,55	forfait par chariot
fête foraine, manèges et métiers forains		
provision sur charges – eau et assainissement		
manège de cent mètres carrés (m ²) et plus	65,20	forfait
manège de onze m ² à quatre vingt dix neuf m ²	45,70	forfait
manège d'un à dix mètres linéaires	3,30	par mètre linéaire
métier avec chargement du public et cabine	3,10	de 0 à 100 mètre carré
	1,90	de 101 à 300 mètre carré
autre métier et cabine	3,10	par mètre linéaire
petit métier mobile (barbe à papa, coup de poing...)	13,40	par jour
confiserie	3,95	par mètre carré
zone bleue		
métier avec chargement du public et cabine	2,95	de 0 à 100 mètre carré
	1,25	de 101 à 300 mètre carré

DÉSIGNATION	TARIFS	UNITÉ
spectacle de rue		
spectacle de rue	70,70	par jour
prise de vues : équipe de moins de 10 personnes	360,00	par jour
prise de vues : équipe de plus de 10 personnes	721,10	par jour
petit cirque avec caution de 442 euros	65,25	par jour
grand cirque avec caution de 442 euros	155,50	par jour
festival Résurgence		
stand alimentaire consommation assise	234,00	forfait
stand alimentaire consommation debout	214,85	forfait
divers		
manifestation et événementiel	40,85	par jour
manifestation et événementiel (caritatifs ou humanitaires)	15,00	par jour

- **ARTICLE 2** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240514-lmc111276-AR-1-
1
Date de télétransmission : 14/05/24
Date de publication : 15/05/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le quatorze mai deux mille vingt-quatre,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE